

SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Présentation du projet de la loi de finances 2015 **Intervention de la CFDT le 1^{er} octobre 2014**

MISSIONS ET TERRITOIRES

Le CT des DDI réuni le 30 septembre 2014 génère chez les agents du ministère une nouvelle vague d'angoisse avec, pêle-mêle, les effets d'une réforme territoriale (regroupement des régions, disparition de certains départements...), la révision des missions que chaque ministère doit afficher pour le 15 décembre, et une nouvelle étape dans la mutualisation des fonctions support.

Chacun a de quoi se sentir menacé, en centrale comme en services déconcentrés ou dans les établissements. L'opacité de la démarche accentue cette situation.

Pour la **CFDT** il est indispensable d'assurer une présence du service public en territoire, d'évaluer l'impact des décisions prises, de clarifier les missions confiées aux services comme aux opérateurs et de prendre en compte les conditions requises pour que les agents soient acteurs du changement .

Dans l'attente du débat au Parlement, le ministre est prudent sur les compétences qui seront attribuées aux régions. Il est attaché à assurer une présence de l'État au niveau départemental avec une politique conduite par le ministère. Il souhaite garder les DRAAF et envisager des coordinations interrégionales.

Son objectif est de garder un périmètre à terme pour le ministère et de consolider son identité actuelle. La création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier en est un gage.

LES EMPLOIS DANS LES DIFFERENTS PROGRAMMES.

La **CFDT** reconnaît un certain effort pour l'enseignement (plus 140 postes pour l'enseignement technique et 20 postes pour l'enseignement supérieur) et le contrôle sanitaire (création de 60 postes) mais s'inquiète d'autant plus sur le 215 (moins 176 postes dont moins 159 en DRAAF/DDT et moins 17 en centrale). L'érosion interminable des effectifs de ce programme est très mal vécue dans les services.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://cfdt-agriculture.fr/>

Les compléments apportés en séance :

- *105 postes parmi les 140 pour l'enseignement technique sont affectés au secteur public.*
- *La création de 60 postes pour le programme 206 correspond à une première étape dans le renforcement des services ; et permet de prendre de la distance par rapport à l'hypothèse d'une extension des délégations de service.*
- *La diminution de postes dans le programme 215 correspond à la fin de l'exercice des missions d'ingénierie publique et de la gestion des quotas laitiers. Elle comprend la création de 30 postes dans les SEA.*

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

De nombreuses structures voient leur budget de fonctionnement en baisse. La **CFDT** est particulièrement inquiète pour l'enseignement supérieur dont le budget baisse de 3%. Cela se fera au détriment des étudiants et n'améliorera pas le climat social déjà tendu dans certains établissements.

PRIORITÉ AUX CATÉGORIES C

L'année dernière vous vous êtes engagé à un effort de revalorisation des mesures indemnitaires des agents de catégorie C. Ce budget annonce la poursuite de cet effort en 2015, après une dépense de 3.5 millions d'euros en 2014. Il faut que vous sachiez que aucun de ces agents n'est actuellement en mesure de mesurer les résultats de cet effort en ce qui le concerne. Il le découvrira en prenant connaissance de son bulletin de paye du mois de décembre prochain.

N'est-il pas possible, à un mois de la préparation des payes de décembre, de donner à travers quelques cas types une indication de ce à quoi la plupart des agents peuvent s'attendre ? **Il y a un décalage entre les 4.7 millions indiqués dans le budget et le ressenti réel des agents.**

La présentation du bilan social la semaine dernière a une nouvelle fois été l'occasion de mettre en évidence le blocage désespérant des 863 candidats (à plus de 90% des femmes) inscrits à l'examen professionnel de SA pour 10 places proposées (10 femmes). Le maintien des taux pro-pro que vous venez de nous annoncer est encore insuffisant pour les catégories C.

Quelques indications sont apportées sur l'effet en 2014 de la mise en place de la nouvelle grille indiciaire et de la revalorisation des primes de catégorie C.

L'effet moyen devrait se situer à hauteur de 400€, pour un agent de centrale, de 500€ pour un agent de service déconcentré et de 1500€ pour un agent du secteur de l'enseignement, ces derniers bénéficiant enfin d'une harmonisation.

Le ministère a ouvert le dossier de la requalification des agents de catégorie C vers la catégorie B avec la fonction publique.

Catégorie B : Le ministre fait part aussi de son intention d'orienter ensuite la politique indemnitaire vers la catégorie B.

RECONNAISSANCES DES CONTRACTUELS

Quelle annonce pouvez-vous faire sur les modalités de poursuite jusqu'en 2016 du plan de titularisation ?

Des efforts notables ont déjà été faits dans certains secteurs, de l'alimentation et de l'enseignement technique notamment.

Cependant un grand nombre de contractuels de CFA et de CFPPA ne se sont pas présentés aux concours car ils ne souhaitent pas changer à la fois de métier et de lieu de travail.

Le plan de titularisation ne peut pas résoudre tous les problèmes. Il faut donc avancer vers une meilleure reconnaissance des droits de tous les contractuels. C'est l'objet de l'acte 3 du protocole de 2011. Notre ministère doit avancer sur cette voie. Une Cédésation intervenant très rapidement serait déjà un premier pas.

La poursuite du plan de déprécarisation concernera 500 postes en 2015 dont environ 80 pour le secteur sanitaire.

Les crédits obtenus pour la revalorisation indemnitaire permettront de verser en 2014 aux agents qui ont réussi le concours de déprécarisation 2014 en catégorie C, mais qui ne seront titularisés qu'en 2015, une indemnité compensatrice pour les 8 mois concernés.

INQUIÉTUDE CHEZ LES OPERATEURS

Deux établissements publics sous la tutelle du ministère sont particulièrement dans la tourmente : l'ONF, avec un schéma d'emploi de moins 150 ETP et l'IFCE (moins 40 ETP) après l'affichage d'orientations contradictoires au gré des influences des acteurs économiques qui ne sont pas toujours organisés ou des collectivités territoriales.

Ils ont déjà beaucoup donné à travers la réduction des effectifs et aussi à travers la vente de patrimoine. Les agents, tous des passionnés, et qui ont déjà fait beaucoup d'efforts d'adaptation ont-ils encore une raison de croire à un projet ?

HARMONISATION DES RIALTOS

Pour terminer, pouvez-vous vous engager à ce que chacun des agents du ministère soit soumis au même Rialto pour ce qui concerne les modalités de récupérations des crédits d'heures ?

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://cfdt-agriculture.fr/>